



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
du, Risques et Nature

Unité
Politique de l'Eau et
l'Environnement

ARRETE préfectoral n° 13-DDTM85-60

portant modification de la composition de la Commission locale de
l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin
de la Sèvre nantaise

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DRCTAJ/1-223 du 18 mars 2010, modifié, portant recomposition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012-DRCTAJ/3-986 du 16 octobre 2012 autorisant la création du syndicat mixte « Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise »
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012-DRCTAJ/3-1138 du 20 décembre 2012 mettant fin à l'exercice des compétences de l'Institution inter-départementale du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU la délibération du syndicat mixte « Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise » du 14 janvier 2013,
- VU la demande de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres en date du 19 février 2013,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 10-DDTM-720 en date du 15 octobre 2010 et n° 11-DDTM-589 en date du 11 août 2011, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DRCTAJ/1-223 en date du 18 mars 2010 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

« Représentant de l'Institution inter-départementale du bassin de la Sèvre nantaise :
Monsieur Michel ALLEMAND »

est remplacé par

« Représentant de l'Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :
Monsieur Michel ALLEMAND »

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres :

« Monsieur Daniel MOREAU » est remplacé par « Monsieur Jean-Michel BANLIER »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il sera également mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Article 4 : Exécution

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 28 FEV. 2013

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 13-DDTM85-60
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de la Sèvre nantaise**

Composition de la CLE Sèvre nantaise

62 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

(31 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :

Monsieur Christophe DOUGE

Conseil régional de Poitou-Charentes :

Monsieur Emile BREGEON

Conseil général de la Vendée :

Monsieur Wilfrid MONTASSIER

Conseil général de la Loire-Atlantique :

Monsieur René BARON

Conseil général de Maine-et-Loire :

Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX

Conseil général des Deux-Sèvres :

Monsieur Jean-Louis POTIRON

Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :

Monsieur Michel ALLEMAND

Membres nommés sur proposition de l'Association des maires de la Vendée :

Monsieur Eric SALAUN	(CHAVAGNES EN PAILLERS)
Monsieur Jean-Paul RONGEARD	(LA VERRIE)
Madame Nicole DENIS	(MONTAIGU)
Monsieur Yves-Marie MOUSSET	(LA POMMERAIE SUR SEVRE)

Membres nommés sur proposition de l'Association fédérative départementale des maires de la Loire-Atlantique :

Monsieur Jean BOUCHER	(GORGES)
Monsieur Jean-Pierre COUDRAIS	(CLISSON)
Monsieur Thierry GEX	(MAISDON SUR SEVRE)
Monsieur Christian MENARD	(AIGREFEUILLE SUR MAINE)

Membres nommés sur proposition de l'Association des maires de Maine-et-Loire :

Monsieur René-Luc VIGNERON	(SAINT CHRISTOPHE DU BOIS)
Monsieur Paul MANCEAU	(TORFOU)
Monsieur Dominique SIMONNEAU	(MAULEVRIER)
Monsieur Christophe CAILLAUD	(SAINT CRESPIN SUR MOINE)

Membres nommés sur proposition de l'Association départementale des maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Jacky AUBINEAU	(CERIZAY)
Monsieur Bruno BONNET	(LA FORET SUR SEVRE)
Monsieur Jean-Claude GARNIER	(MONTRAVERS)
Monsieur Serge POINT	(BREUIL-BERNARD)

Syndicat Sèvre aval, Maine et affluents (SEVRAVAL) :

Monsieur Michel MOREAU

Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de la Sanguèze :

Monsieur Yves MOREAU

Syndicat hydraulique de la Sèvre aux menhirs roulants :

Monsieur Dominique MAUDET

SIVOM de Mauléon :

Monsieur Jean-Claude BONNEAU

Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Moine :

Monsieur Jean-Paul BREGEON

Syndicat des sources de la Sèvre nantaise :

Monsieur Jackie SOULARD

Syndicat mixte du bassin des Maines vendéennes :

Monsieur Charles BAUDON

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Deux Maines :

Monsieur Jean-Marie GIRARD

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

(17 membres)

Chambres d'agriculture (85, 44, 49 et 79) :

Monsieur Eric COUTAND

Monsieur Christophe BRETAUDEAU

Chambres de commerce et d'industrie (85, 44 et 79) :

Monsieur Patrick LE JALLE

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :

Monsieur Jean-Claude CHOQUET

Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres :

Monsieur Jean-Michel BANLIER

Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (85 et 44) :

Monsieur Roland BENOIT

Monsieur Joseph BRAUD

Association de la Sèvre nantaise et de ses affluents :

Monsieur Albert MECHINEAU

Fédération des maraîchers nantais :

Monsieur Régis CHEVALLIER

Syndicat des vignerons indépendants nantais :

Monsieur Clair MOREAU

Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée :

Monsieur Eric du MESNIL

Association des irrigants des Deux-Sèvres :

Monsieur Jean-Yves BILHEU

Unions départementales des associations familiales (UDAF) 85 et 79 :

Monsieur Jacques POUSSARD

Ligue de protection des oiseaux (LPO) :

Monsieur Etienne OUVRARD

Association Sèvre environnement :

Monsieur Jacques MOREAU

Association Terres et Rivières :

Monsieur Jacques JUTEL

Ligue de Canoë-Kayak des Pays de la Loire :

Monsieur Dominique MORIN

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

(14 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Préfet de la Loire-Atlantique
- le Préfet de Maine-et-Loire
- le Préfet des Deux-Sèvres
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

ou leur représentant